

# **Rapport du jury 2022**

## **Concours Normalien Étudiant Lettres, pour le département de sciences sociales de l'ENS.**

Le concours normalien étudiant a pour but de recruter des étudiants, déjà titulaires d'une L3, afin qu'ils suivent une scolarité de 3 à 6 ans au sein du département de sciences sociales. Ils y préparent le diplôme de l'ENS, validé par des cours fondamentaux en sciences sociales, un Master orienté recherche, des cours dans les autres départements de l'Ecole et des expériences d'ouverture.

Le concours est divisé en deux parties, une admissibilité sur dossier et des épreuves d'admission pour les candidats admissibles.

Nous avons reçu 53 candidatures, de qualité variable, et avons choisi d'entendre 23 admissibles, dont 13 en sciences sociales et 10 en droit (deux jurys différents).

D'une manière générale, les candidates et les candidats étaient, moins souvent que les années précédentes, issus de formations de province, qu'il s'agisse de L d'universités ou de classes préparatoires ouvrant à une équivalent de L3. C'est dommage, puisque le département est très attentif à la diversification de son recrutement, et regarde avec bienveillance les dossiers de candidats issus de formations universitaires, notamment.

Une candidate s'étant désistée en apprenant notre fonctionnement, nous avons eu 12 candidats en sciences sociales.

Nous avons, au terme des oraux, sélectionné 5 candidats en sciences sociales et 6 en droit, sans liste complémentaire, et tous ont été admis après le jury général de l'Ecole. Avec 11 admis au CNEL, nous sommes le deuxième département de l'Ecole le plus intéressé à ce concours, après le DHTA (mais il est vrai que nous avons en réalité deux filières). Sur nos 11 recrutés, 8 femmes et 3 hommes, tous en droit. Six boursiers sur 11, ce qui est le record parmi les départements, dont un boursier de niveau 5 et un boursier de niveau 6.

La première épreuve d'admission consistait en un écrit, réalisé en trois heures, soit sur une question générale (Qu'est-ce que les sciences sociales ont à dire de la globalisation ?), soit sur un court extrait d'un texte de Norbert Elias sur l'évolutionnisme en sciences sociales. Dans les deux cas, les copies ont paru pour la plupart un peu fragiles, notamment du point de vue des qualités rédactionnelles (les fautes d'orthographe et de syntaxe, à ce niveau, sont très pénalisantes), mais aussi du point de vue de la capacité à mobiliser exemples et cas empiriques concrets et un peu précis pour illustrer un propos souvent très général. Les copies écrites n'ont souvent pas été décisives pour départager les candidats, et c'est un peu surprenant, car elles pourraient et devraient l'être.

La deuxième épreuve d'admission consistait en un oral.

Chaque oral a vu la candidate ou le candidat se présenter, présenter son parcours avant l'ENS et son projet de formation à l'ENS, pendant 10 à 15 minutes, puis le jury lui poser des questions pendant un temps équivalent. Les prestations orales ont été la plupart du temps de qualité, parce qu'elles avaient été préparées sans être apprises par cœur.

Le jury a prêté une forte attention à la lettre de motivation, qui doit refléter le projet général de formation de la candidate ou du candidat pendant l'ensemble de son parcours à l'ENS et montrer qu'elle/il s'est projeté dans sa possible future scolarité et a tenté de penser sa cohérence d'ensemble et sa dynamique.

Il a aussi prêté une attention toute particulière aux projets de recherche qui, s'ils n'ont pas à être parfaitement « ficelés » ni immédiatement opérationnalisables lors de la rentrée à l'ENS, doivent témoigner d'un goût pour l'enquête en sciences sociales, de lectures sérieuses et précises dans le domaine visé et d'un effort pour construire un projet réalisable d'enquête recourant à des méthodes variées.

Concernant les étudiants du parcours sciences sociales qui ont été reçus, les projets de recherche portent sur les bruiteurs de cinéma, l'éducation artistique des tout petits par les institutions culturelles, les lobbys aux Antilles dans le contexte du chlordécone, les conditions du recrutement des femmes dans l'armée française et la mémoire de la place des musulmans dans le génocide rwandais